



## **Conditions Générales de Vente (CGV) des stages 2026 de l'association les Agrémens**

29 décembre 2025

<b>1. Objet</b>	<b>2</b>
<b>2. Identification de l'Association</b>	<b>2</b>
<b>3. Processus de Commande et Validation</b>	<b>3</b>
<b>4. Tarifs</b>	<b>3</b>
<b>5. Modalités de Paiement</b>	<b>3</b>
<b>6. Conditions de Rétractation et d'Annulation</b>	<b>4</b>
<b>7. Participation aux Stages</b>	<b>4</b>
<b>8. Responsabilité</b>	<b>5</b>
<b>9. Données Personnelles</b>	<b>5</b>
<b>10. Propriété Intellectuelle</b>	<b>6</b>
<b>11. Force Majeure</b>	<b>6</b>
<b>12. Litiges et Droit Applicable</b>	<b>7</b>
<b>13. Modification des CGV</b>	<b>7</b>
<b>14. Acceptation des Conditions générales de Vente (CGV)</b>	<b>8</b>

## 1. Objet

Les Conditions générales de ventes s'appliquent sur les **stages jeunes et les stages adultes de l'association Les Agrémens**.

Celles-ci sont lues et acceptées dès l'achat d'une ou plusieurs places aux stages.

Les adhésions à l'association ainsi que le transport Paris-Ploërmel ne sont pas concernés par ces CGV et sont non remboursables.

Les stages proposés offrent une expérience complète comprenant :

- Hébergement et restauration : hébergement au lycée La Touche et repas assurés (petit-déjeuner, déjeuner et dîner).
- Activités de loisirs : des animations variées organisées chaque après-midi et chaque soir.
- Enseignements musicaux et artistiques :
  - Cours d'orchestre, de musique de chambre, d'ensemble vocal, de danse et de théâtre.
  - Cours individuels pour divers instruments : clavecin, basse continue, théorbe, guitare baroque, guitare classique, viole de gambe, violone, flûte à bec, basson baroque, traverso et flûte traversière.
- Ateliers spécialisés : des sessions thématiques adaptées aux compétences spécifiques des membres de l'équipe encadrante.
- Pratique collective et prestations :
  - Sessions quotidiennes de déchiffrage.
  - Opportunités de prestations publiques.
  - Un concert final réunissant musique de chambre et grand orchestre.

## 2. Identification de l'Association

Association Les Agrémens, 88 boulevard Arago, 75014, Paris.

Numéro d'immatriculation SIRET : 924 426 323 00011

Contacts :

- Émilie Laurendeau, Directrice des stages, 06 50 41 92 04
- Manon Chapelle, Directrice Adjointe des stages, 06 33 20 93 53

Mail : [association.lesagremens@gmail.com](mailto:association.lesagremens@gmail.com)

### 3. Processus de Commande et Validation

Les inscriptions aux stages s'effectuent en ligne via la plateforme HelloAsso. Le lien d'inscription est accessible depuis le site internet de l'association : [lesagremens.fr](http://lesagremens.fr).

La validation de l'inscription implique que le participant a pris connaissance et accepté les CGV.

Une confirmation de commande sera envoyée par e-mail dans un délai d'une à deux semaines après la réservation sur HelloAsso. Ce message contiendra les premières informations relatives aux stages ainsi que la liste des documents administratifs à fournir.

Communication :

- Le principal canal de communication est l'e-mail.
- En cas de besoin, l'association se réserve le droit de contacter les stagiaires ou leurs familles par téléphone.
- En situation d'urgence, les familles ou les stagiaires peuvent joindre directement l'équipe de direction des stages (Émilie Laurendeau et Manon Chapelle) par téléphone.

### 4. Tarifs

Pour l'année 2025, les tarifs sont les suivants :

- **Stage jeune (11 jours)** : 800 € TTC, incluant la pension complète et les frais pédagogiques.
- **Stage adulte (9 jours)** : 830 € TTC, incluant la pension complète et les frais pédagogiques.

Un service de transport aller de Paris (sud intra-muros) à Ploërmel est proposé uniquement pour le stage jeune, au tarif de 100 € TTC.

L'adhésion à l'association, obligatoire pour tous les stagiaires (mineurs à leur nom et majeurs), est fixée à 15 €. Cette adhésion inclut une couverture d'assurance pour la durée du stage.

### 5. Modalités de Paiement

Le paiement peut être effectué de plusieurs façons :

- **En ligne**, sans frais, par carte bancaire.
- **Par virement bancaire**, en demandant le RIB de l'association.
- **Par chèque ou chèque vacances**, à envoyer à l'adresse du siège social : 88 boulevard Arago, 75014 Paris.

### Important :

**Inscriptions effectuées moins de 30 jours avant le début du séjour :** Le montant total du séjour est exigé en un seul paiement au moment de l'inscription.

**Inscriptions effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour :** Le paiement peut être échelonné en une, deux ou trois fois. Les dates d'encaissement doivent être précisées :

- En ligne, sans frais, par carte bancaire et en choisissant la facilité de paiement en plusieurs fois.
- Par chèque, en précisant les dates d'encaissement au dos
- Par e-mail pour les paiements par virement.

En ligne sur le site HelloAsso accessible depuis notre site web [lesagremens.fr](http://lesagremens.fr), vous pourrez choisir lors du paiement de le faire en 1 fois ou en 3 fois sans aucun frais.

Vous pouvez aussi utiliser les codes suivants lors de votre paiement :

- Code “**FRATRIE**” : si vous inscrivez deux de vos enfants (ou plus !), vous bénéficiez de la réduction de -50€ par enfant.
- Code “**RESA20**” : si vous souhaitez réserver votre stage sans payer immédiatement la totalité de celui-ci. Vous paierez un acompte de 20% de la totalité.
- Code “**CHEQUE**” : si vous souhaitez réserver et payer par chèque bancaire ou chèque vacances. (Dans ce cas la réservation sera confirmée lors de la réception d'un minimum de 20% du montant total)

**Veuillez noter que quel que soit le mode de paiement choisi, le solde intégral du stage doit être réglé au plus tard 30 jours avant son commencement.**

## 6. Conditions de Rétractation et d'Annulation

Conformément à la loi L 221-28 du Code de la consommation, il n'y a pas de rétractation pour les inscriptions aux stages.

En cas d'urgence, d'imprévus de la part du stagiaire, une annulation de l'inscription au stage à plus de trente [30] jours du départ est possible. La totalité ou la partie du stage réglée sera remboursée.

En cas d'annulation de la part de la famille et/ou du stagiaire entre trente [30] et quinze [15] jours du départ, l'association *Les Agrémens* pourra effectuer un remboursement de 70 pourcents du montant du stage seulement.

En cas d'annulation de la part de la famille et/ou du stagiaire à moins de 15 jours du début du stage, aucun remboursement ne pourra être effectué.

En cas d'un nombre trop faible de stagiaires ce qui participerait à la non-faisabilité du stage, l'association se réserve le droit d'annuler le stage à trente [30] jours du départ et remboursera dans ce cas les participants. Dans ce cas, le remboursement du stage pourra s'effectuer sous forme de virement bancaire dans un délai de un mois après la réception du RIB du demandeur de l'annulation.

## 7. Participation aux Stages

**Conditions d'inscription :** Les stagiaires doivent avoir au moins 9 ans révolus au premier jour du stage et justifier d'au moins 3 années de pratique musicale dans une école de musique ou un conservatoire. Une dérogation peut être accordée pour les stagiaires suivant des cours particuliers, mais aucune exception ne sera faite concernant l'âge minimum.

**Vie en groupe :** Les stages sont des moments de partage et de vie collective. Pour assurer leur bon déroulement, des règles de vie seront élaborées en concertation avec le groupe lors des premiers jours du stage et devront être respectées par tous. De plus, les principes énoncés dans la charte éthique de l'association s'appliquent également aux stages.

**Encadrement des mineurs :** Les stagiaires mineurs sont sous la responsabilité de l'ensemble de l'équipe encadrante tout au long du stage.

**Frais médicaux :** En cas de besoin médical (consultation, médicaments, etc.), l'association avancera les frais nécessaires. Ceux-ci devront être remboursés, par chèque ou virement, au plus tard le dernier jour du stage. Les feuilles de soin et ordonnances seront remises aux familles pour un éventuel remboursement par leur assurance.

**Particularités médicales :** Les parents sont tenus de signaler toute allergie sévère, handicap ou problème de santé sur la fiche sanitaire.

## 8. Responsabilité

L'association les Agrémens se réserve le droit d'annuler ou de modifier un stage en cas de force majeure, d'insuffisance du nombre de participants, ou pour toute autre raison rendant la tenue du stage impossible dans les conditions prévues. En cas d'annulation, les frais d'inscription déjà réglés par les participants seront intégralement remboursés, à l'exclusion des adhésions et des dons, qui ne sont ni remboursables ni transférables.

En cas de modification du stage (dates, horaires, contenu ou lieu), les participants seront informés dans les meilleurs délais. Si ces modifications ne leur conviennent pas, ils pourront demander l'annulation de leur inscription et obtenir un remboursement des frais d'inscription, à l'exclusion des adhésions et des dons.

L'association ne pourra être tenue responsable des frais annexes engagés par les participants (transport, hébergement, etc.) en cas d'annulation ou de modification d'un stage.

Les stages sont couverts par une assurance souscrite auprès de la MAIF. Cette couverture inclut les locaux, les instruments appartenant à l'association ainsi que ceux du lycée. Pour bénéficier de cette protection en cas d'incident, les stagiaires doivent obligatoirement être adhérents de l'association.

Cependant, l'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol survenant durant la totalité du stage.

## 9. Données Personnelles

Dans le cadre de ses activités, l'association les Agrémens est amenée à collecter et traiter certaines données personnelles des participants et adhérents. Ces données sont nécessaires à la gestion des inscriptions, des adhésions et des dons, ainsi qu'à l'organisation des stages et des activités proposées par l'association.

Les photos et vidéos prises pendant les stages sont soumises à acceptation d'utilisation par le document de droit à l'image demandé au moment de l'inscription. Ces images pourront être postées sur le site internet de l'association ou sur les pages facebook ou Instagram. L'association s'engage à trier les images afin de ne mettre aucun cliché dégradant ou malheureux d'un stagiaire.

L'association s'engage à respecter la législation en vigueur, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la loi française Informatique et Libertés. Les données collectées sont strictement confidentielles et ne sont utilisées qu'à des fins internes à l'association.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation du traitement de leurs données personnelles, ainsi que du droit à la portabilité de leurs données. Ces droits peuvent être exercés sur simple demande écrite adressée à l'association, par e-mail ou courrier postal, accompagnée d'une pièce d'identité.

Les données personnelles collectées sont conservées pendant la durée strictement nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont traitées. Passé ce délai, elles seront supprimées ou archivées conformément aux obligations légales.

L'association met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles adaptées pour protéger les données personnelles contre toute perte, altération, divulgation ou accès non autorisé.

Pour toute question ou réclamation concernant le traitement des données personnelles, les participants peuvent contacter l'association ou, en cas de litige, saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

## 10. Propriété Intellectuelle

Les documents mis à disposition par l'association les Agrémens dans le cadre de ses activités (partitions d'orchestre, de musique de chambre, documents de déchiffrage, etc.) sont protégés par les lois relatives à la propriété intellectuelle. Ces documents sont strictement réservés à un usage privé dans le cadre des activités organisées par l'association et ne peuvent en aucun cas être reproduits, distribués, communiqués au public, mis en ligne sur internet ou diffusés sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation préalable et écrite des ayants droit ou de l'association.

Toute utilisation non conforme des documents peut engager la responsabilité de leurs auteurs et constituer une infraction possible de sanctions civiles et pénales.

## 11. Force Majeure

L'association les Agrémens ne pourra être tenue responsable de l'inexécution totale ou partielle de ses obligations contractuelles si cette inexécution résulte d'un événement de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil et la jurisprudence française.

Par force majeure, on entend notamment, sans que cette liste soit limitative : les catastrophes naturelles, les épidémies, les actes de guerre ou de terrorisme, les grèves, les interruptions de transports, les décisions administratives, ou tout autre événement imprévisible, irrésistible et extérieur empêchant l'exécution normale du stage ou des services associés.

En cas de survenance d'un tel événement, l'association informera les participants dans les meilleurs délais. Si l'événement empêche définitivement la tenue d'un stage, l'association pourra annuler celui-ci sans que cette annulation donne lieu à un quelconque dédommagement autre que le remboursement des frais d'inscription, à l'exclusion des adhésions et des dons.

## 12. Litiges et Droit Applicable

- Procédure en cas de litige (conciliation, médiation, tribunal compétent).

En cas de différend relatif à l'interprétation, l'exécution ou la résiliation des présentes Conditions Générales de Vente (CGV), le participant et l'association les Agrémens s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action en justice.

Si aucune solution amiable ne peut être trouvée, le participant a la possibilité de recourir à un médiateur de la consommation conformément aux dispositions des articles L.611-1 et suivants du Code de la consommation. Les informations concernant le médiateur compétent sont disponibles sur demande auprès de l'association.

En l'absence de résolution par la médiation ou si le participant ne souhaite pas y recourir, tout litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de l'association, sauf disposition légale impérative contraire.

- Indication du droit applicable (français par défaut).

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) sont régies par le droit français.

En cas de litige ou de différend, seul le droit français sera applicable, même si l'une des parties est domiciliée à l'étranger ou si les activités de l'association concernent des participants étrangers.

## 13. Modification des CGV

Les CGV pourront être modifiées d'une année à l'autre en fonction des besoins et adaptations liées au contexte. Les participants en seront informés par mail ou lors d'une future inscription, en les relisant.

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) peuvent être modifiées par l'association les Agrémens à tout moment, notamment pour s'adapter à l'évolution des besoins, du cadre légal ou des conditions opérationnelles. Les nouvelles CGV s'appliqueront dès leur publication et seront communiquées aux participants par tout moyen approprié, notamment par e-mail ou lors de leur prochaine inscription.

Les participants sont invités à prendre connaissance des CGV mises à jour avant toute nouvelle inscription ou engagement, et leur acceptation sera considérée comme tacite dès lors qu'ils poursuivent leur participation aux activités de l'association.

## 14. Acceptation des Conditions générales de Vente (CGV)

Toute inscription à une activité ou à un stage proposé par l'association les Agrémens, ainsi que tout achat effectué, implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente (CGV).

Lors de chaque achat ou inscription, le participant sera invité à confirmer explicitement son acceptation des CGV en cochant une case prévue à cet effet sur le formulaire d'inscription ou de paiement en ligne, ou par tout autre moyen équivalent en cas d'inscription papier.

L'acceptation des CGV constitue un engagement contractuel entre le participant et l'association. En l'absence de cette confirmation explicite, l'inscription ou l'achat ne pourra être validé.